

Communiqué de presse

Nantes, le mercredi 17 janvier 2018

Décision sur Notre-Dame-des-Landes : Un gâchis démocratique et économique

Renonçant au transfert de l'aéroport vers Notre-Dame-des-Landes, le gouvernement vient de prendre une décision extrêmement grave au niveau économique, mais aussi démocratique.

Le gouvernement a retenu l'option d'un réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique au détriment d'un transfert vers Notre-Dame-des-Landes. Outre une immense déception, **cette décision suscite surtout l'incompréhension pour la CCI Nantes St-Nazaire**, tant les acteurs économiques ont pu démontrer au fil de ces dernières années le caractère indispensable de cette plateforme aéroportuaire pour le développement du Grand Ouest.

Il s'agit ici du premier recul et du premier reniement pour le gouvernement du président Macron. Pour prendre cette décision, ce gouvernement s'est appuyé sur **un rapport largement biaisé**, faisant fi ici de dix ans de procédures, rapports, études et décisions de justice allant dans le sens d'un transfert vers Notre-Dame-des-Landes.

Rendez-vous raté avec l'Ouest

Cette décision constitue un **rendez-vous raté avec l'Ouest de la France**, avec ses entreprises mais plus largement avec ses habitants, les électeurs de Loire-Atlantique s'étant massivement prononcés en faveur d'un transfert vers Notre-Dame-des-Landes et contre le réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique lors du référendum du 26 juin 2016. Par cette reculade, **se pose aujourd'hui la question de notre modèle démocratique** et du poids du vote des citoyens. La réalité est que le gouvernement a préféré céder face à une poignée d'opposants violents plutôt que d'entendre les habitants, les élus de l'Ouest et ses acteurs économiques.

Cette décision constitue un **signal catastrophique adressé au monde économique** de Loire-Atlantique et de l'Ouest de la France. Elle aura inévitablement des conséquences néfastes sur les plans de l'attractivité et de l'emploi avec des reports, voire des annulations, d'investissements d'entreprises sur nos territoires.

Il y aura un avant et un après 17 janvier 2018 pour les acteurs économiques de l'Ouest. Comment ces derniers peuvent-ils avoir désormais confiance dans la parole politique ? Notre pays est-il encore en capacité de se doter d'équipements structurants ou reculera-t-il à l'avenir, comme il l'a fait sur le dossier Notre-Dame-des-Landes ?

Et maintenant, quelles infrastructures ?

Suivant la décision du gouvernement, il faudra maintenant tenter de réaménager l'aéroport de Nantes-Atlantique dans un délai extrêmement court. La CCI Nantes St-Nazaire fera entendre sa voix pour **la réalisation de nouvelles infrastructures d'Etat nécessaires à ce réaménagement**, telles qu'un nouveau franchissement de la Loire et le décongestionnement du périphérique nantais.

Comme évoqué par le Premier ministre, le choix du gouvernement de réaménager Nantes-Atlantique suppose désormais **de nouveaux aménagements à même de désenclaver la région Ouest**. Parmi ceux-ci, figurent la LGV Ouest entre Nantes et Rennes, les interconnexions du réseau TGV au Sud de l'Île de France pour une meilleure accessibilité aux aéroports parisiens, la mise à 3 x 3 voies de la RN 165 entre Nantes et Savenay, mais aussi l'avenir du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire aujourd'hui en suspens suite à plusieurs décisions unilatérales de l'Etat.

L'Ouest ne peut pas être lâché par l'Etat. La CCI Nantes St-Nazaire, avec les forces vives de l'Ouest et les acteurs publics locaux, continuera à se mobiliser et à être force de propositions pour apporter des réponses pragmatiques aux enjeux de développement économique et de l'emploi dans l'Ouest.

L'Ouest ne peut pas être sacrifié sur l'autel du non-courage politique. L'Ouest demeure une terre d'entrepreneurs, de solidarité et de travail collectif au service du développement économique et de l'emploi.

Contact presse : Simon Janvier, T. 02 40 44 63 31, M. 07 72 29 68 21, simon.janvier@nantesstnazaire.cci.fr



[@CCINantesPresse](https://twitter.com/CCINantesPresse)

Siège : Centre des Salorges - 16, quai Ernest Renaud - CS 90517 - 44105 Nantes Cedex 4

Hôtel Consulaire - 35, avenue du Général de Gaulle - CS 70405 - 44602 Saint-Nazaire Cedex

T. 02 40 44 60 00 - F. 02 40 44 60 90 - Ets public - N° SIREN 130 008 105 - APE 9411 Z - www.NantesStNazaire.cci.fr